



facile la vie !

La lettre de l'ADMR • www.admr.org • Hiver 2017-2018

EN DIRECT

Les missions et tâches réalisées par nos aides à domicile sont nombreuses : entretien du cadre de vie, accompagnement vie sociale, entretien du linge, repassage, préparation des repas, aide à la prise des repas, courses, transport, soins à la personne, aide à la toilette, aide au lever/coucher, aide et surveillance de la prise de médicaments, habillage/déshabillage, surveillance, garde...

Mais attention, il faut savoir que notre personnel ADMR n'est pas autorisé à réaliser les actes de soins faisant l'objet d'une prescription médicale et certains actes comme par exemples : manipulation des poches à urines, couper les ongles, massage, rasage avec un rasoir électrique, pose de bandes de contention, préparation du pilulier, aide à la prise de médicaments sans ordonnance et/ou avec administration et mode de prise particuliers (suppositoires, pose/dépose lunettes à oxygène, pommades médicamenteuses, pansements, patches, injections...), mesure des paramètres vitaux (tension, température...), mise en place de barrières de lit sans ordonnance médicale... De même, les gros travaux (lessivage murs, ponçage parquets...) ne peuvent être effectués par les aides à domicile.

Pour toute nouvelle tâche à réaliser à votre domicile qui n'aurait pas été précisée dans votre contrat, merci de vous adresser directement à **votre service ADMR** pour accord. Les aides à domicile ne sont pas habilitées à modifier les plans d'aide. Si nous ne pouvons répondre à votre besoin, nous saurons vous orienter vers un autre professionnel.

Pour en savoir +, contactez l'association ADMR la plus proche de chez vous.

Toutes nos adresses sur www.admr.org

INFO +

Nutri-Score : un nouvel étiquetage nutritionnel



Peut-être en avez-vous entendu parler ? Un nouveau dispositif d'étiquetage nutritionnel appelé « Nutri-score » va progressivement faire son apparition sur nos emballages alimentaires pour nous sensibiliser au « mieux manger ».

Sur l'impulsion du ministère de la Santé, ce logo sera accolé sur le devant des produits d'alimentation. Cinq lettres (A, B, C, D et E) et un dégradé de couleurs allant du vert au rouge orange jugeront de la qualité et de l'apport nutritionnel du produit étiqueté. Le logo choisi est déterminé suivant plusieurs critères : valeur énergétique des produits, teneurs en graisses, acides gras saturés, glucides, sucres, protéines et sel pour 100 g ou 100 ml de produit.

Cette démarche vise à conseiller et informer le consommateur sur la qualité de ce qu'il mange et inciter ainsi les industriels à améliorer leurs produits.

Quels sont les produits concernés par le logo ?

À quelques exceptions près (herbes aromatiques, thés, cafés, levures, etc.), tous les produits transformés sont concernés par le Nutri-Score. Les produits non transformés comme les fruits et légumes frais ou le poisson frais ne sont pas concernés.

Pour en savoir +, adressez-vous à votre fédération départementale ADMR pour connaître les ateliers collectifs autour de la nutrition !



POUR VOUS

Devenez bénévole à l'ADMR !

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil ou encore des qualités d'organisation et d'animation ? Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en a forcément une qui vous ressemble !

Rejoindre les équipes de bénévoles de l'ADMR, c'est être utile à ceux qui nous entourent, agir pour le développement local, vivre une expérience humaine enrichissante, partager et acquérir des compétences et des savoir-faire.

Pour répondre à cette vocation et cette envie, le réseau ADMR propose des missions variées allant de l'animation à l'évaluation de la satisfaction client. À l'ADMR, nous attachons une importance particulière à l'accueil des nouveaux bénévoles et à leur orientation vers les missions qui leur correspondent le mieux.

Pour rejoindre les 101 300 bénévoles et 93 720 salariés de notre réseau, allez sur www.admr.org

> Rubrique « Devenez bénévole » !

ZOOM

Des aides techniques pour se faciliter la vie

La question du maintien à domicile le plus longtemps possible se fait d'autant plus ressentir que les nouvelles générations de séniors ont à cœur de garder leur indépendance. Alors comment faire pour les y aider ?



Il existe un large choix d'aides techniques visant l'amélioration du confort et de la sécurité des domiciles au profit de l'habitant.

De quoi s'agit-il exactement ?

Il s'agit d'un soutien matériel destiné à accompagner certains types d'efforts physiques au quotidien dans un cadre préventif et en vue d'entretenir l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap. Concrètement, ces aides peuvent être les suivantes : barre ou siège de douche, déambulateur, lit médicalisé, pilulier électronique, verticalisation, lève-personne, etc.

Sachez aussi que...

Ce dispositif peut également bénéficier aux personnes en situation de handicap ou fragilisées quel que soit leur âge !

Quelles sont les possibilités de prise en charge ?

APA (allocation personnalisée d'autonomie), prestation de compensation du handicap (PCH), conférence des financeurs, etc.

Le réseau ADMR vous souhaite une bonne année 2018 !



Fédération ADMR de la MEUSE

50, rue de la Résidence du Parc - BP 20008

55101 VERDUN CEDEX

www.fede55.admr.org

Tél. 03 29 84 58 32

Fax : 03 29 84 44 52

info.fede55@admr.org



www.admr.org

